

NOMENCLATURE : 9 - 1

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 JUIN 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250618-DLB05\_18062025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

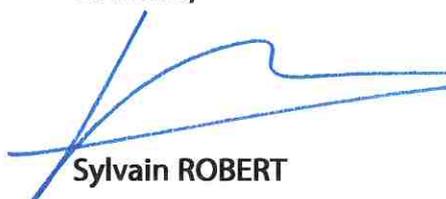
-----  
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES –  
GESTION DE LA COMMUNE DE LENS  
EXERCICES 2018 ET SUIVANTS -  
RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES -  
DEBAT  
-----

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-6, du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la commune de LENS concernant les exercices 2018 et suivants, vous est communiqué, et donne lieu à débat.

⇒ **Le Conseil prend acte, à l'unanimité de ses membres présents, de la tenue du Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la commune.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,



Christiane NION

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 18 JUIN 2025**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 18 JUIN 2025**

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2025.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, MAZURE, GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, MM. HOJNATZKI, LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, MM. NYCZ, CLAVET.

**Etaient excusés** : Mme AIT CHIKHEBBIH ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etaient absents** : M. DESMARETZ, Mmes LEROY, LAUWERS, DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame NION, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.